

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES TENUE LE MERCREDI 8 MARS 2023 À 19 H À LA SALLE MISTASSINI DU CENTRE ADMINISTRATIF DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES, SIS AU 596, 4^E RUE À CHIBOUGAMAU ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

Madame Jacynthe Allaire (poste 2) – *présidente*
Madame Jessica Goulet (poste 1) – *vice-présidente*
Madame Catherine Michaud (poste 5)
Madame Anny Perron (poste 6)
Madame Julie Néron (poste 7)
Madame Gisèle Touré (poste 8)
Monsieur Sabin Fortin (poste 9)
Madame Bianca Tremblay (poste 10)
Madame France Tessier (poste 11)
Madame Elizabeth Renaud (poste 13)
Madame Guylaine Fortin, (poste 14)

TOUS MEMBRES ET FORMANT QUORUM

PARTICIPATION DE :

Monsieur Michel Laplace, directeur général
Madame Lyne Grenier, secrétaire générale (représentante du personnel d'encadrement, sans droit de vote, selon l'article 167.1 de la Loi sur l'instruction publique)

**Vérification
du quorum
et ouverture
de la séance**

RÉSOLUTION CA-0245-23

CONSIDÉRANT que la secrétaire générale a constaté le quorum;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la séance, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Visiocon-
férence ou
séance
virtuelle par
TEAMS**

RÉSOLUTION CA-0246-23

CONSIDÉRANT que les administrateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Baie-James;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Gisèle Touré **ET RÉSOLU** que la séance se déroule de façon virtuelle par TEAMS **et** par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3 – PROCÉDURE DE CONVOCATION

Conformément à l'article 165 de la Loi sur l'instruction publique, madame la présidente s'assure que la procédure de convocation de cette séance extraordinaire a été respectée.

**Adoption de
l'ordre
du jour**

RÉSOLUTION CA-0247-23

IL EST PROPOSÉ PAR madame Guylaine Fortin **ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Visioconférence ou séance virtuelle par TEAMS;
3. Procédure de convocation;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Union réciproque d'assurance scolaire du Québec (URASQ) – adhésion;
6. Évaluation de la direction générale – suivi;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Union
réciproque
d'assurance
scolaire du
Québec
(URASQ) -
adhésion**

RÉSOLUTION CA-0248-23

CONSIDÉRANT les hausses importantes des primes des assureurs privés pour les protections d'assurance responsabilité civile depuis les cinq (5) dernières années;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude actuarielle de faisabilité d'un regroupement de 62 centres de services scolaires et commissions scolaires démontrant la faisabilité et la viabilité d'une assurance autogérée sous la forme d'une union réciproque (ci-après : l'union) prévue à la *Loi sur les assureurs* (RLRQ, c. A-32.1);

CONSIDÉRANT que les analyses actuarielles démontrent que la viabilité de l'union repose sur un engagement des membres pour une première période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la participation à l'union réciproque constitue un niveau de protection équivalent, et parfois supérieur, à celle du marché privé;

CONSIDÉRANT que les primes à prévoir sur les cinq (5) ans seront équivalentes ou moindres en estimant les augmentations à prévoir des assureurs privés et que l'union aura ainsi accumulé un Fonds de réserve important pour sa pérennité;

CONSIDÉRANT que chaque membre à l'union doit désigner un représentant parmi les cadres et hors cadres de son organisation pour le représenter;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du projet de convention soumis à leur intention;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Elizabeth Renaud **ET RÉSOLU**

D'adhérer à l'union réciproque pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028;

D'autoriser le directeur général à signer la convention des membres pour et au nom du Centre de services scolaire de la Baie-James et de prendre toutes mesures ou actions nécessaires à y donner plein effet;

DE désigner M. Michel Laplace, directeur général, à titre de représentant du Centre de services scolaire de la Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6 – ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – SUIVI

La présidente, Mme Jacynthe Allaire, fait le suivi du dossier et informe les membres des travaux à venir du comité des ressources humaines.

POINT 7 – PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance en mode virtuel.

**Levée de la
séance**

RÉSOLUTION CA-0249-23

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour ont tous été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Anny Perron **ET RÉSOLU** de procéder à la levée de la séance, il est 19 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jacynthe Allaire,
Présidente

Lyne Grenier,
Secrétaire générale